

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-treizième session

Gaborone, République du Botswana, 28 août-1<sup>er</sup> septembre 2023

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, LIEU ET DATES DE LA SOIXANTE-  
QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, la Directrice régionale soumet la proposition ci-après, qui concerne le lieu et les dates de la soixante-quatorzième session du Comité régional.

2. En vertu de la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que pourrait entraîner l'organisation d'une session du Comité régional ailleurs qu'au Bureau régional. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :

- a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional ;
- b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux ;
- c) mise à disposition du personnel chargé de l'entretien, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures ;
- d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision ;
- e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des membres du personnel du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion ;
- f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents ; mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.

3. La Directrice régionale voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements mentionnés ci-dessus.

4. En application des dispositions de la résolution AFR/RC35/R10 dans laquelle le Comité régional a décidé que « les Comités régionaux se tiendront au moins une fois sur deux au Siège régional », il est proposé que la soixante-quatorzième session du Comité régional se tienne au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, à Brazzaville (République du Congo). Cette soixante-quatorzième session du

Comité régional devrait se tenir du 26 au 30 août 2024. Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Comité régional est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

5. Aucun État Membre n'a jusqu'à ce stade émis le souhait d'accueillir la soixante-quatorzième session du Comité régional. Les États Membres qui le souhaitent sont invités à formuler leur offre lors des délibérations sur le point 17 de l'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Comité régional et à adresser à la Directrice régionale leur invitation à accueillir le Comité régional.

ANNEXE



Région africaine

AFR/RC74/1  
8 août 2023

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-quatorzième session  
Brazzaville, République du Congo, 26-30 août 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la session
2. Adoption des procédures spéciales régissant la conduite des séances hybrides de la soixante-quatorzième session du Comité régional de l'Afrique et élection du président, des vice-présidents et des rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail provisoire
4. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Intervention du président du Sous-Comité du Programme
6. Désignation du Directeur régional
7. Activités de l'OMS dans la Région africaine : rapport de la Directrice régionale.
8. **(Questions d'intérêt mondial liées aux décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé)**

**Pilier 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle**

9. Prévention et prise en charge du diabète : plan directeur pour la Région africaine de l'OMS
10. Cadre pour renforcer la production locale de médicaments, de vaccins et d'autres technologies sanitaires dans la Région africaine de l'OMS 2025-2035
11. Cadre pour intégrer les données sanitaires des pays et régionales dans la Région africaine : centre de données régional 2024-2030

**Pilier 2. Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire**

12. Mise sur pied de centres OMS de gestion des situations d'urgence sous-régionaux : une approche pratique visant à optimiser la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité sanitaire et la gestion des situations d'urgence 2022-2030 dans la Région africaine

**Pilier 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être**

13. Cadre pour construire des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et durables à faibles émissions de carbone dans la Région africaine de l'OMS, 2024-2033
14. Cadre pour la mise en œuvre dans la Région africaine de la « Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030 visant à renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments et à promouvoir la coopération mondiale »

**Pilier 4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays**

15. Neuvième rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme de transformation du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine
16. Budget programme/quatorzième programme général de travail, 2025-2028
17. Projet d'ordre du jour provisoire, lieu et dates de la soixante-quinzième session du Comité régional
18. **Documents d'information**

**Pilier 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle**

- 18.1 Rapport de situation sur le cadre pour le renforcement de l'utilisation des bases factuelles, de l'information et de la recherche pour la prise de décisions dans la Région africaine
- 18.2 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique dans la Région africaine de l'OMS
- 18.3 Rapport de situation sur l'Observatoire africain de la santé
- 18.4 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre des mesures prioritaires définies dans le plan d'action mondial de la Décennie du vieillissement en bonne santé
- 18.5 Rapport de situation sur le cadre pour l'élargissement de l'accès aux technologies d'assistance dans la Région africaine de l'OMS

**Pilier 2. Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire**

- 18.6 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité sanitaire et la gestion des situations d'urgence 2022-2030
- 18.7 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'élimination des épidémies de fièvre jaune (2017-2026)
- 18.8 Rapport de situation sur l'état d'avancement de la participation des pays et de la mise en œuvre de l'examen universel de l'état de santé et de préparation dans la Région africaine

**Pilier 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être**

- 18.9 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique
- 18.10 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre de l'action mondiale pour lutter contre les vecteurs dans la Région africaine de l'OMS
- 18.11 Rapport de situation sur le cadre pour une riposte multisectorielle intégrée à la tuberculose, à l'infection à VIH, aux infections sexuellement transmissibles et à l'hépatite dans la Région africaine de l'OMS 2021-2030
- 18.12 Rapport de situation sur la stratégie régionale actualisée pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la Région africaine 2022-2032

**Pilier 4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays**

- 18.13 Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine
  - 18.14 Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS
- 19. Adoption du rapport du Comité régional
  - 20. Clôture de la soixante-quatorzième session du Comité régional